

Direction départementale des territoires

Service aménagement, blodiversité et eau

Unité Police de l'Eau

Dossier suivi par : Diane NARDIN

Tél.: 03 87 34 33 22 Fax: 03 87 34 34 19

Mél: diane.nardin@moselle.gouv.fr

Réf.: DN/RS ASPE-L9

Objet : Dossier de déclaration concernant les 2 lotissements

et les résidences envisagées dans le secteur

« maison rouge » à MANON

Courrier de prise en compte dossier complet-régulier

Metz, le - 7 AVR. 2016

SARL PROTER

22, Avenue Victor Hugo 57390 RUSSANGE

A l'attention de M. Claude WEBER

PJ:1 récépissé

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

Création de deux lotissements et de résidences dans le secteur « Maison rouge » à MANON

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : 29 mars 2016
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : 57-2016-00119
- Dossier réalisé par : BET SIRUS

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet et régulier.

Je vous prie de trouver ci-joint "le récépissé clôturant son instruction administrative".

Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier. Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Une copie du récépissé sera affichée à la mairie de MANOM où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Copie transmise à :

- BET SIRUS

- Maire de MANOM

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU PI, le chargée de mission Police de l'eau

VALÉRIE ANTOINE-POTIER

Chantal BICHLERS

Direction Départementale des Territoires 17 quai Paul Wiltzer – BP 31035 - 57036 METZ CEDEX 1 Horaire d'ouverture au public du lundi au vendredi : 9h-11h30 et 14h-16h www.moselle.gouv.fr